Un certain nombre d'ouvriers de Marseille ont rédigé et signé une déclaration, ayant pour but d'appeler l'attention du gouvernement impérial sur les maux qu'ils éprouvent, par suite de l'accroissement des impôts et l'état précaire du commerce, de l'industrie et de la marine.

M. Alphonse Esquiros, député de Marseille, vient d'adresser à ce sujet au journal le *Peuple* une longue lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Mon cher Naquet,

« Vous me demandez mon avis sur la « Déclaration des ouvriers de Marseille », publiée par le *Peuple*.

« Je vous répondrai avec une entière franchise, car nous nous devons les uns aux autres la vérité.

« Ce qui fait la force à l'origine, et, avec le temps, la faiblesse des gouvernements personnels, c'est qu'on a le droit de les tenir pour responsables de tout ce qui arrive.

« Je conçois très-bien que des ouvriers, séduits par cette théorie, se soient adressés, le lendemain du second plébiscite, à l'empire lui-même, pour lui demander du travail.

« A ceux qui prétendent avoir renouvelé leurs pouvoirs dans le suffrage universel, au chef de l'Etat reconstitué par sept millions de *oui*, des hommes qui souffrent de la faim et de la misère viennent se plaindre du mauvais état du commerce, de la navigation, de l'industrie. Quiconque prend en main les destinées d'un pays, s'engage par cela même à pourvoir aux intérêts matériels de la classe la plus nombreuse.

« A Rome, toutes les fois que le peuple a fait un dictateur, il a demandé à ce même dictateur de lui fournir du pain. On n'est point sauveur à demi. Vous êtes, dites-vous, l'homme de la Providence; eh bien, soit ! mais dans ce cas, commandez-lui de faire, comme on dit vulgairement, la pluie et le beau temps. Vous devez tenir dans votre main toute puissante le secret qui fait descendre la manne du ciel, et la verge de Moïse qui fait jaillir l'eau du flanc des rochers. Du moment où vous régnez par la grâce de Dieu, on vous demande un miracle social.

« Telle est, je le répète, l'excuse de ceux qui ont signé la pétition; mais une illusion n'en est pas moins une illusion parce qu'elle émane naturellement de l'ordre de choses établi; une erreur n'en est pas moins une erreur pour s'appuyer sur une situation qui est elle-même fausse et imaginaire.

« Je ne suis point de ceux qui séparent les questions sociales des questions politiques; mais je crois fermement que les unes et les autres doivent être résolues par la science et par le concours de tous. En confier le soin au gouvernement ce serait les compromettre à jamais. Nous avons eu l'empire autoritaire; nous avons maintenant l'empire libéral sans liberté: Que les dieux nous préservent de l'empire socialiste ! »

—

L'*Alliance israélite universelle* adresse la dépêche suivante à divers journaux, au sujet des traitements infligés aux malheureux juifs de la Roumanie :

« Sereth, 30 mai.

« Avant-hier soir, la ville de Botoschan (Roumanie) a été le théâtre d'un terrible massacre des juifs, d'une affreuse boucherie. Les cruautés exercées ne cessèrent qu'à minuit. Le lendemain, la soif de sang de la population chrétienne se manifesta par de nouvelles violences: les juifs furent attaqués brutalement et maltraités dans la rue, dans leurs maisons, dans les cachettes où ils s'étaient réfugiés. A une heure de l'après-midi, une grande partie de la population israélite s'enfuit. On n'entendait de toutes parts que les cris : A mort ! à mort ! La fureur de la populace est horrible. Nous implorons votre secours. »

—

L'*Indépendance belge* donne une importante nouvelle littéraire : M. Victor Hugo publierait vers le mois d'octobre un volume de poésie intitulé : *Les nouveaux chatiments*.

—

Garibaldi a été mis en verve par la lettre de son fils Menotti. Aussi s'empresse-t-il de répondre, dans la *Gazettina rosa*, à l'adresse des « Mille, à l'occasion du 11 mai ». Voici sa lettre : « Caprera, 24 mai 1870. — Mes chers amis, merci pour votre souvenir glorieux du 11 mai, où j'ai eu avec vous la bonne fortune de tendre la main à des frères opprimés. Les années affaiblissent les bras, mais non pas le cœur, lorsqu'il s'est pénétré du saint-amour de la dignité du peuple. J'espère, en conséquence, être avec vous quand il s'agira de porter le dernier coup aux tyrans de notre partie. — Tout à vous pour la vie, G. GARIBALDI. »

Voilà pour les menaces; quant à la sécurité qui existe en ce moment au-delà des Alpes, en voici un échantillon. Dans la province de Ravenne, le curé d'un village a été assailli dans sa maison par sept voleurs qui lui demandèrent une rançon de 2,000 écus. Mais le curé n'ayant pas cette somme, ils se sont contentés de lui prendre 85 francs. Dans un autre village, six assassins essayèrent de pénétrer dans une maison, mais la maîtresse avant crié aux voleurs, ils se sont enfuis. Le 27 de ce mois, dans le voisinage de Iustignano, on a capturé un riche propriétaire et les voleurs l'ont retenu jusqu'à ce qu'il leur ait payé une grosse somme d'argent.

Voilà à quoi mènent les complaisances du ministère pour la révolution.

—

Dans un procès entre la comtesse Rapp et sa couturière qui réclame 85,000 francs pour reste de compte, dans lequel figure un prêt de 10,000 fr., l'avocat de la couturière a lu la missive suivante de la comtesse :

Merci de votre charmante dernière toilette: elle a fait merveille au bal des Tuileries. L'empereur m'a regardée et m'a trouvée mise d'une façon charmante.

« L'empereur m'a regardée... » Mais cela seul vaudrait la somme réclamée et l'on marchande !...

EDMOND DUVAL.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du *Journal de Roubaix*.

—

Paris, mardi 31 mai.

Encore un ajournement de la Chambre; cette fois la responsabilité n'incombe pas au ministère : La Chambre s'est ajournée parce qu'il n'y avait rien à son ordre du jour. Aussi M. Schneider a-t-il eu grandement raison hier, lorsque, sans désigner personne nominativement, il a engagé les membres des commissions à consacrer un peu plus de temps à leurs travaux. Il est bien évident que certaines commissions montrent un zèle assez médiocre, et le reproche ne concerne pas plus spécialement un côté de la Chambre que l'autre.

Trois questions importantes occuperont le Corps législatif outre la discussion des budgets : la question de la nomination des maires, celle du timbre, et celle du traitement des nouveaux sénateurs. C'est sur la première que le débat sera le plus animé, et que l'opposition concentrera toutes ses forces contre le Cabinet. Le sort de la seconde question est très-incertain : la commission maintient ses conclusions, le Gouvernement propose que la loi soit applicable en 1872 et non en 1871 et on ne peut prévoir qui l'emportera.

Il surgira divers amendements au projet de dotation des sénateurs : l'un doit proposer que les fonctions de sénateur soient gratuites ; un autre propose qu'elles soient rétribuées uniquement dans le cas d'indigence : un autre demande que les sénateurs ne touchent que 12,500 fr., comme les députés. La discussion sera intéressante et pourrait porter un coup funeste aux gros traitements.

Il est donc à peu près certain que la session se prolongera jusqu'à la fin de Juillet; si l'on tient compte des vacances, des ajournements plus ou moins volontaires, on verra que cette session aura été assez courte, et ne comptera que trois ou quatre grandes journées.

On paraît surpris dans une notable portion du public de l'effacement de l'opposition depuis le plébiscite. Rien cependant n'est plus naturel, et ce n'est pas seulement l'opposition qui s'efface : le centre gauche a disparu ou à peu près. Le plébiscite a modifié complétement la constitution des partis, et il pourrait bien se faire que d'ici à la fin de la session le désarroi se maintint. La formation d'un nouveau centre gauche sous la direction de M Ern. Picard n'est pas encore réalisée. Nous en concluons que la session actuele se terminera sans graves incidents, et que l'année prochaine seulement les divers partis auront pris des positions bien nettes pour la bataille parlementaire.

L'adresse des habitants de la Nièvre que publie ce matin le *Journal officiel* a été fâcheusement interprétée; ou plutôt c'est sa publication qui a été accueillie peu favorablement. Il semble que les rédacteurs de l'adresse se soient inspirés des idées du baron Dupin dont le nom figure en tête de la liste des personnes chargées de remettre l'adresse à l'Empereur. Le baron Ch. Dupin n'a jamais passé pour un libéral; il est même ultra-conservateur, et si dans l'adresse se trouve le mot de liberté, l'ordre et la force y sont plus énergiquement recommandés au gouvernement. Il ne faut pas exagérer les choses en disant que cette publication est une menace indirecte contre le parti libéral et une preuve des intentions réactionnaires du gouvernement; mais il est à désirer que le *Journal officiel*, pour ne blesser aucune susceptibilité, publieun de ces jours quelqu'autre adresse dont les auteurs, tout en affirmant leur dévouement à l'Empire et même à la dynastie impériale, expriment leur confiance dans le développement rationnel de toutes les réformes politiques et administratives. L'adresse des dix-neuf mille de la Nièvre n'apporte aucun appoint d'autorité à l'Empire, et nous ne nous expliquons sa publication que par le désir du gouvernement de sonder un peu l'opinion.

Quelques-uns des membres de l'ancien centre gauche vont se réunir ce soir au grand hôtel chez le marquis d'Andelarre, pour essayer de s'entendre sur le projet de loi relatif à la nomination des maires.

On dit que l'*Electeur libre*, dans son numéro de samedi prochain, contiendra un article manifeste de M. Ern. Picard; mais cet article n'est encore ni écrit ni même préparé, par la raison toute simple que la conduite de M. Ern. Picard dépendra de ce qui va se passer ce soir dans la réunion de la rue de la Sourdière.

M. de Gramont est de retour de Vienne; il a remis hier à l'Empereur la lettre de S. M. François-Joseph. Aujourd'hui c'est M. Benedetti que l'Empereur a reçu. On croit toujours qu'avant peu s'ouvrira une campagne dans le but d'amener la Prusse à exécuter les stipulations du traité de Prague. On ajoute qu'il y aurait une sorte de ligue pacifique organisée par toutes les puissances pour exercer une pression sur la Prusse et l'obliger à tenir sa parole sans qu'elle ait devant elle un seul ennemi à combattre. Ce serait une coalition diplomatique.

Il se confirme que M. Cernuschi a été informé qu'il pouvait librement rentrer en France. A ce propos on dit que le *Siècle* va davantage accentuer son opposition.

Les pourparlers engagés pour la cession de la *Liberté* par M. E. de Girardin n'ont pas encore abouti : il paraît que la combinaison La Ponterie a échoué; on peut dire de cet écrivain qui a fait récemment une campagne assez malheureuse au *Figaro* :

Tel qui brille au second rang s'éclipse au premier.

M. Cucheval-Clarigny reste provisoirement encore rédacteur en chef de la *Presse*.

Hier les membres du Conseil d'administration du canal d'irrigation des cinq villes ont été présentés par leur président le vicomte Euchatel à M. Olozaga, ambassadeur d'Espagne.

On a annoncé que M. de Gramont allait installer au ministère des affaires étrangères un bureau de la presse, où se ferait chaque jour l'analyse des journaux français et étrangers. Nous ne croyons pas cette nouvelle exacte par la raison qu'il existe déjà un service analogue au ministère de l'intérieur; chaque jour il est fait un résumé tiré à un certain nombre d'exemplaires.

CH. CAHOT.

BOURSE DE PARIS DU 31 MAI.

La réponse des primes sur le 3 0/0 s'est faite à 74.65; sur l'Italien 59.75; sur l'Autrichien 815; sur le Lombard 397; sur le Suez 257; sur le Foncier 1320. Aucun mouvement sensible ne s'est produit après la réponse; la rente a fermé à 74.60; l'Italien à 59.75. Quelques reventes de ferme ont suivi la réponse; mais le coupon de juin est là pour maintenir la rente, qui, au cours de 74.60 ressort à 75.85. Le Turc est à 52.60. Le Honduras à 214.75. — Le comptant se tient un peu au dessus du terme. Londres : sans changement.

CELLIER.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

sur le régime économique.

Séance du lundi 30 mai 1870.

Présidence de M. Paulmier.

NOTA. — Les noms des membres de la commission sont suivis d'un *.

SOMMAIRE. — Déposition de M. Motte, filateur de laine longue, à Tourcoing. — M. Motte indique l'origine de la filature des laines longues à Tourcoing et à Roubaix. Cette industrie comptait, dans les dernières années, 35 à 40,000 broches, arrêtées pour la plupart aujourd'hui, par suite de la concurrence anglaise. — Le déposant réclame une augmentation de droits de 25 centimes par kilogramme. — Le déposant demande le maintien des droits sur les fils de poil de chèvre. — Observation de M. de Forcade * sur l'accroissement des exportations de laines filées, depuis les traités de commerce. — M. Talon pense que l'exportation des laines filées se fait surtout en laines courtes, et que l'importation doit s'appliquer aux laines longues, ce qui impose des souffrances aux filateurs sur continus particulièrement.

M. Scalabre Delcourt, filateur de laines longues sur mule-jenny, à Tourcoing, adhère aux conclusions de M. Jonglez.

M. Lorthiois, également filateur à Tourcoing, indique la distinction à établir entre la filature de la laine peignée et la filature de la laine cardée qui n'est protégée en aucune façon. — L'industrie verviétoise a surtout profité de cette anomalie de la tarification, qui a, en outre, développé le marché des laines d'Anvers dans une proportion considérable. Le déposant demande un droit de 3 centimes aux mille mètres pour les fils de laine cardée.

Déposition de M. J. Delattre, filateur et tisseur à Roubaix. — M. Delattre s'attache particulièrement à faire ressortir l'excédant d'impôts qui grèvent l'industrie française, comparativement à l'industrie belge (impôt foncier, patente, etc.). L'impôt fixe sur l'outillage n'a de fixe que le nom et s'élève au-dessus du maximum établi par la loi. — Les valeurs locatives donnent constamment lieu à des contestations entre l'administration et les industriels. — L'impôt de la patente s'accroît proportionnellement au nombre des associés. — Le déposant demande la suppression des *valeurs locatives*. — En Belgique, la patente est basée sur le nombre des ouvriers employés. — En Angleterre, l'*income-taxe* représente 1 2/3 0/0 sur le revenu. Ce mode de perception, établi également en Amérique sur les bénéfices, est plus équitable que l'impôt fixé sur une valeur locative très-difficile à apprécier.

L'*income-taxe* pèse sur tous proportionnellement aux ressources réelles de chacun. — Observation de M. Géliot* sur les bases défectueuses, à tous égards, du *droit fixe*. — Question de M. Brame* sur la totalité des impôts payés par la maison du déposant, afin de comparer ce chiffre à la somme des contributions payées par un établissement de même importance en Belgique. — Réponse du déposant et observation de M. Brame* sur la nécessité de faire peser également les charges sur le commerce et la banque aussi bien que sur l'industrie.

M. Talon, tisseur à Roubaix, a la parole pour compléter ses réponses aux questions posées par MM. de Forcade* et Cosserat* dans la précédente séance, sur la situation de Roubaix, le chiffre des exportations de cette ville, la transformation de la fabrication, l'accroissement apparent des expéditions, le débouché que trouvent les articles de Roubaix dans la consommation de la province, la provenance des laines longues. — M. Jonglez ajoute que les produits de Roubaix, ainsi que l'a expliqué, d'ailleurs, M. Delfosse, sont aujourd'hui beaucoup plus lourds et représentent des valeurs moindres. — Le tissage à la main des articles nouveauté, à Roubaix, coûtent cher et fournit néanmoins des salaires insuffisants, en raison des chômages. — Les tissages mécaniques à façon se trouvent également dans une situation des plus dignes d'intérêt.

La séance, suspendue à 2 heures 1/2, est reprise à 3 heures.

(*La suite à demain.*)

Chronique locale & départementale

—

Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

« Le *Public* croit savoir que la position de M. Masson, préfet du Nord, serait menacé. M. Masson se serait permis, paraît-il, d'attribuer à son zèle une partie du succès que le plébiscite a obtenu dans son département. En vérité, le crime est sérieux, et M. Masson est un homme bien infortuné! Si le département du Nord avait répondu au plébiscite par un grand nombre de *non*, on n'eut pas manqué de dire: « Voyez ces orléanistes! voilà les services qu'ils rendent à l'empire ! » Mais le département du Nord a donné une majorité considérable de *oui*, la plus belle majorité de France, et l'on s'écrie encore : « Ah ! les orléanistes ! leur vanité égale leur bonheur. Ils s'attribuent tout le mérite de la victoire préparée par nos soins. Nous devons en finir avec ces gens-là! » Le *Public* est difficile à contenter, ce nous semble. »

M. C. Descat, maire de Roubaix, membre sortant du Conseil général, se représente aux suffrages des électeurs du canton de Lannoy.

Nous apprenons la mort de M. Delaunoy, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Lille.

La Grande-Harmonie, la Société Orphéonique, la Grande-Fanfare, la Lyre roubaisienne, la Fanfare-Delattre, la Concordia, l'Union-Chorale, ainsi que le corps des Sapeurs-Pompiers se sont rendus hier soir à la gare pour recevoir la Société chorale. L'accueil fait aux vainqueurs du concours de Blois a été plein de cordialité, et leurs confrères en Sainte-Cécile les ont littéralement couverts de couronnes et de fleurs.

Contrairement à l'usage et par suite d'un malentendu fâcheux, le cortége ne s'est pas rendu à l'Hôtel-de-Ville.

MM. Descat et Julien Lagache étant absents, M. Duthoit se trouvant empêché par un deuil de famille et M. Dewarlez étant indisposé, avis avait été donné qu'il n'y aurait aucune réception.

Cependant. M. le Maire ayant appris le succès obtenu par nos concitoyens, s'était empressé de rentrer à Roubaix et, ignorant les dispositions prises en son absence, il était allé attendre la Société chorale à l'Hôtel-de-Ville. Quand il apprit ce qui se passait, M. Descat a voulu se rendre lui-même au Cercle de la rue Pauvrée pour porter aux vainqueurs ses félicitations et celles de ses trois adjoints.

Cette démarche, pleine de tact et de bon goût, a vivement touché les membres de la Société qui en ont témoigné toute leur reconnaissance à notre premier magistrat municipal.

M. Ach. Sioen-Pin, président de la Société chorale, nous adresse ce matin la lettre suivante :

« Roubaix, le 1er juin 1870.

» Monsieur le Rédacteur,

» Permettez-moi de me servir de la publicité de votre journal pour remercier, au nom de la *Société Chorale*, tous nos concitoyens de l'accueil qu'ils ont bien voulu nous faire à notre retour de Blois, et particulièrement ceux d'entre eux dont les souscriptions nous ont permis d'aller porter aussi loin la reputation de notre ville.

» La Presse parisienne, qui assistait au concours et celle de Blois vous rapporteront quelles ont été là-bas, la cordialité de la réception, l'unanimité dans le jugement de notre supériorité, et l'appréciation des membres du jury qui, publiquement, ont demandé à se faire inscrire comme membre honoraires de notre société. — Mais si nous étions fiers de ces brillants résultats, c'était moins pour nous-mêmes que pour la ville que nous avions l'honneur de représenter.

» Aussi l'incident qui a signalé notre retour, ne saurait détruire la noblesse de ces sentiments, et nous pouvons donner l'assurance à nos concitoyens, comme nous l'avons fait hier à Monsieur le Maire de Roubaix, qui a bien vallu venir lui même, au siége de notre société, nous offrir les félicitations de l'administration, que nous continuerons à faire tous nos efforts pour mériter de plus en plus les sympathies qui nous ont conduit et accompagné à Blois et dont nous avons reçu hier une nouvelle preuve.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

» A. SIOEN-PIN. »

Un vol assez important et dont les auteurs sont inconnus jusqu'à présent, a été commis la nuit dernière dans le domicile et au préjudice de M. Florimond Deplœchin-Dumoulin, marchand d'étoffes, habillements, mercerie et épiceries, place St-Elisabeth. Ce vol consiste en paletots, gilets, chemises, cravates, etc., le tout pour une somme d'au moins 600 fr.

Les malfaiteurs ont forcé la grille d'un soupirail et sont arrivés au magasin en traversant la cave et la cuisine. Après avoir accompli leur vol, ils se sont sauvés par la porte de la rue qui n'était fermée qu'au verrou.

On écrit de Linselles : « Une attaque singulière a eu lieu dimanche soir, en cette commune, dans la maison du sieur Duhamel. Vers neuf heures du soir, au moment du souper, cet homme fut injurié par deux individus qui s'étaient introduits dans sa cour. Il sortit et leur demanda ce qu'ils voulaient. Une partie de son souper, répondirent-ils, et se jetèrent sur lui. Il se défendit vivement avec l'aide de son vieux père et de son fils. Un des aggresseurs excita contre eux son chien qui leur fit de nombreuses morsures. Ils finirent cependant par s'éloigner.

« A l'heure qu'il est, ces individus sont connus pour être domiciliés, l'un à Quesnoy-sur-Deûle (hameau du Veau) et l'autre à Linselles. Ils ont été dénoncés à l'autorité judiciaire. »

Tribunal de Lille. — Pierre Vandenbroeck a recu l'hospitalité chez un de ses compatriotes à Roubaix; il a récompensé son hôte en lui dérobant sa montre. — Par défaut, un an et un jour de prison.

Deux repris de justice, Emile Delavaut et Louis Vancale, ont été arrêtés chez M. Isaac Holden, à Croix, mendiant avec menaces et faisant semblant de chercher des armes sous leurs vêtements. — Chacun six mois de prison et cinq années de surveillance de la haute police.

Léonard Commine a volé dans un logement à Tourcoing, une montre et des effets d'habillement avec lesquels il a passé la frontière.

---

avait le droit de le faire en faveur d'un autre.

Dans l'Amérique du Sud, le principe de la souveraineté du peuple, appliqué dans toute sa rigueur, fait de la révolution permanente la légalité absolue. La force, exprimée par le nombre ou par l'émeute, y constitue seule le droit.

Tout entier à l'exploitation de sa mine et à son administration des douanes et des octrois, le comte Jose de Santa-Maria n'avait pris aucune part aux affaires publiques depuis la dernière révolution. Son caractère inoffensif le mettait à l'abri de toute réaction. Toutefois le gouvernement nouveau lui enleva la ferme des douanes pour en doter un de ses amis; mais il maintint à son profit la concession de San-Felice. Rassuré sur le sort de sa propriété, Fernand, dont la présence était désormais inutile à la direction de ses mines, admirablement organisée par ses soins et confiée à un gérant aussi sûr qu'habile, Fernand, que le mal du pays commençait à gagner, songea enfin à retourner en France.

Se séparer d'Antonia, pour lui comme pour elle, c'était un sacrifice impossible. Il offrit au comte Mercedès la distraction d'un voyage à Paris; le vieux diplomate, invoquant son âge, sa goutte et le mal de mer, refusa de quitter Sans-Pedro.

Seulement, comme il savait que sa femme désirait depuis longtemps connaître l'Europe, il pria instamment son fidèle ami de vouloir bien servir, dans cette longue traversée, de tuteur et de guide à la comtesse. Santa-Maria, après avoir réalisé tous les capitaux qu'il put emporter, s'embarqua pour le Hâvre avec sa maîtresse, que l'interdiction du divorce, en France et dans l'Amérique du Sud, l'empêchait seule d'épouser.

(La suite au prochain numéro.

GUÉRISON DE LA PHTHISIE **PULMONAIRE**
ET DE LA **Bronchite Chronique**
Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages, 8e édition, par le docteur JULES BOYER, — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 9 fr. 50 en timbres poste, au Dr Jules BOYER, 15, Boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, *libraire*, place de l'École de Médecine, à Paris
16,677 9524

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugghe, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en huit jours.

TOUS LES JOURS,

Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGHE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.